



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 60 / [concours@cdg13.com](mailto:concours@cdg13.com)

**Rapport de la Présidente du Jury**

**Concours de Technicien territorial**  
**Spécialité « Espaces verts et naturels »**

**Session 2022**

**Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours de technicien territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats.

**La Présidente**

**Madame Sandrine ROUDEN**  
**Directrice des espaces verts**  
**Mairie d'Aix-en-Provence**

## 1. PRÉAMBULE

### A. Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est régi par le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

C'est un cadre d'emploi technique de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade de technicien ;
- le grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- le grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### B. Les missions des techniciens territoriaux

Les techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers.

Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.

Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement. Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.

Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. À cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de technicien principal de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.

Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques. Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation, être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

### C. Les conditions d'admission à concourir

#### › Concours externe sur titres avec épreuves :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 **correspondant à l'une des spécialités ouvertes**.

#### › Concours interne sur épreuves :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction

dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadre d'emplois de technicien territorial.

➤ Troisième concours sur épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

#### **D. L'organisation de la session 2022 du concours de technicien territorial**

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 avril 2022 à Aubagne (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 20 au 22 juin 2022 au CDG 13.

## **2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2022 ORGANISÉE PAR LE CDG13**

### **A. Les principaux chiffres de la session**

Voies	Postes ouverts	Inscrits	Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve	Taux d'absentéisme	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Taux d'absentéisme	Admis
EXTERNE	12	68	41	39,71 %	29	27	6,9 %	17
INTERNE	19	82	51	37,8 %	16	16	0 %	12
3 <sup>ÈME</sup> VOIE	7	3	2	33,33 %	0	0	0 %	0
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>153</b>	<b>94</b>	<b>38,56 %</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>4,4 %</b>	<b>29</b>

### **B. La typologie des candidats inscrits**

#### **LE CONCOURS EXTERNE**

Sur les 41 présents, 70,7 % des candidats sont des hommes et 29,3 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats est de 29 ans.

L'origine géographique des candidats présents se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 26,83 %
- Autres départements de la région PACA : 51,22 %
- Hors PACA : 21,95 %

### LE CONCOURS INTERNE

Sur les 51 présents, 84,3 % des candidats sont des hommes et 15,7 % des candidats sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats est de 37 ans.

L'origine géographique des candidats présents se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 39,22 %
- Autres départements de la région PACA : 35,29 %
- Hors PACA : 25,49 %

### LE TROISIÈME CONCOURS

Sur les 2 présents, tous les candidats sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 38 ans.

1 candidat présent est originaire du département des Bouches-du-Rhône et 1 est originaire du département des Alpes-de-Haute-Provence.

## 3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

### A. Les épreuves écrites d'admissibilité

#### LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe comporte une épreuve d'admissibilité :

**Réponses à des questions techniques** à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Cette épreuve comporte un programme réglementaire (*Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2e classe et technicien principal de 1re classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux*).

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes ;
- élaborer des réponses construites ;
- maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier et à la rédaction de réponses adaptées.

Sujet dans la spécialité « Espaces verts et naturels » Session 2022
--

Le sujet comprend 27 pages et 9 documents

- Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

### Question 1 (6 points)

Votre collectivité souhaite engager un programme de cours Oasis dans les écoles primaires de la commune. En tant que responsable du service des espaces verts, vous êtes chargé d'accompagner la mise en œuvre de ce projet.

a/ Dans une note à la directrice des services techniques, vous exposerez :

- les enjeux de l'aménagement des cours Oasis,
- les grands principes de conception de ces espaces. (4 points)

b/ Vous illustrerez ces principes de conception de cour Oasis en proposant un schéma de principe sur l'annexe A (2 points)

### Question 2 (4 points)

Un atlas de la biodiversité doit être réalisé dans votre collectivité territoriale. Vous êtes chargé d'animer cette démarche.

a/ Expliquez de quelle façon ce document peut être un instrument au service du développement de la biodiversité dans la commune. (2 points)

b/ Décrivez votre action pour accompagner la mise en œuvre du projet. (2 points)

### Question 3 (6 points)

Dans le cadre de la requalification d'un accueil de loisirs, l'équipe d'animation sollicite le service des espaces verts pour créer un verger pédagogique sur les espaces verts existants.

a/ Quels intérêts peut avoir la création de ce verger en matière de développement durable ou d'apprentissage des enfants ? (1,5 point)

b/ Détaillez les conditions et moyens techniques nécessaires à l'aménagement du verger. (2 points)

c/ Expliquez comment entretenir et pérenniser ce verger. (2,5 points)

### Question 4 (4 points)

Les élus de votre collectivité souhaitent qu'un parc historique de la ville, présentant une grande richesse horticole et possédant des arbres remarquables ainsi qu'un jardin botanique, reçoive le label « Jardin remarquable ». Vous êtes chargé de préparer cette labellisation.

a/ Expliquez en quoi cette initiative est intéressante pour la collectivité et pour le service des espaces verts. (2 points)

b/ Décrivez l'approche que vous allez adopter pour répondre à cette demande : évaluation des différents paramètres permettant de qualifier le jardin : ajustements éventuels des pratiques, méthodologie utilisée ... (2 points)

### Liste des documents :

**Document 1** : « Choisir ses formes fruitières » (extrait) - *api-site.paris.fr* - consulté en décembre 2021 - 1 page

**Document 2** : « Etape 2 : diagnostics et expertises » - DEVE - *cdn.paris.fr* - consulté en décembre 2021 - 1 page

**Document 3** : « Adieu bitume, vive les cours d'école végétalisées » - M. Sire, O. Vernault - *reporterre.net* - 10 février 2021 - 2 pages

**Document 4** : « Atlas de la biodiversité communale » - *ecologie.gouv.fr* - 14 décembre 2020 - 2 pages

**Document 5** : « Plan d'usages des cours Oasis » (d'après) - *Ville de Paris* - mai 2020 - 2 pages

**Document 6** : « Des vergers dans Paris » - *paris.fr* - mise à jour du 9 janvier 2019 - 2 pages

**Document 7** : « Cours Oasis : cahier de recommandations pour la transformation des cours d'école » (extraits) - *caue.fr* - 2021 - 7 pages

**Document 8** : « Atlas de la biodiversité communale : s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire » - Guide ABC (extraits) - *ecologie.gouv.fr* - octobre 2014 - 4 pages

**Document 9** : « Le label "jardin remarquable" » - MH Benetière - *L'art du jardin et du paysage n° 635* - mai-juin 2015 - 1 page

## LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS

Le **concours interne et le troisième concours** comporte une épreuve d'admissibilité :

Élaboration d'un **rapport technique** rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments de ce dossier ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique ;
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

Sujet dans la spécialité « Espaces verts et naturels »  
Session 2022

Le sujet comprend 27 pages et 10 documents

Vous êtes technicien territorial, en charge de la gestion du patrimoine arboré urbain et forestier au sein de la direction des Parcs et jardins de Technville, commune de 65 000 habitants.

Les canicules des dernières années ont renforcé les attentes de la population en matière de « Nature en ville », relayées par les élus qui souhaitent une végétalisation accrue du territoire.

L'un des axes de cette végétalisation vise à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur, en recourant, entre autres, à l'implantation de forêts urbaines.

Dans ce contexte, le directeur des Parcs et jardins vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les forêts urbaines.

**Liste des documents :**

**Document 1** : « Les « forêts urbaines », essentielles aux villes de demain » - S. Muller - *lagazettedescommunes.com* - 20 avril 2018 - 3 pages

**Document 2** : « Les forêts urbaines, bon moyen d'atténuer la canicule dans les villes ? » - G. Allix - *lemonde.fr* - 25 juillet 2019 - 2 pages

**Document 3** : « A Paris, les rêves de « forêts urbaines » se heurtent à la réalité » - D. Cosnard - *lemonde.fr* - 7 juillet 2021 - 2 pages

**Document 4** : « Réimplanter la forêt en ville pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain » - Végétaliser : agir pour le rafraîchissement urbain - *ademe.fr* - juin 2020 - 4 pages

**Document 5** : « Les forêts urbaines de Nantes » - Réussir la planification et l'Aménagement durables, Cahier technique, fiche retour d'expérience n°30 - *ademe.fr* - juin 2013 - 2 pages

**Document 6** : « Plan Canopée : l'arbre au service du climat urbain » - J. Couillet - *blogs.grandlyon.com* - 29 mars 2018 - 2 pages

**Document 7** : « Le plan Canopée : protéger et développer la forêt urbaine » (extrait) - Grand Lyon la Métropole - *blogs.grandlyon.com* - juin 2017 - 3 pages

**Document 8** : « La méthode Miyawaki crée des forêts urbaines » - *Espace public & Paysage* - septembre-octobre 2020 - 3 pages

**Document 9** : « Planter une forêt urbaine : une procédure au long cours » - F. Ville - *Techni.Cités* n° 311 - mars 2018 - 2 pages

**Document 10** : « Des forêts urbaines en germe » - A. Delmolino - *Techni.Cités* n°337 - novembre 2020 - 2 pages

## B. Les commentaires des correcteurs

### LE CONCOURS EXTERNE

Les correcteurs regrettent que le manque de structuration des idées nuise à la qualité des réponses apportées notamment sur la première question où la réponse devait être présentée sous forme de note (mention de l'objet de la note et de la fonction de son destinataire).

De plus, la présentation d'un grand nombre de copies est peu soignée. En effet, les candidats omettent d'aérer leurs réponses par des retours à la ligne ou des sauts de ligne.

En outre, les correcteurs soulignent un manque d'expertise professionnelle et de connaissances personnelles sur les copies pour gagner en pertinence. Beaucoup de copies ne s'appuient que sur les éléments trouvés dans les documents.

### LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS

Comme pour le concours externe, les correcteurs notent que beaucoup de copies manquent d'organisation dans la structure du rapport. Un déséquilibre entre les parties et les sous-parties est constaté. A titre d'exemple, un grand nombre de candidats a trop développé la partie sur les limites de l'installation d'une forêt urbaine au détriment des bienfaits.

Concernant le fond, beaucoup de candidats rencontrent une grande difficulté à dépasser le cadre du constat et à développer véritablement les enjeux pourtant fondamentaux.

Par ailleurs, le défaut de connaissances techniques pénalise indéniablement les candidats qui ne disposent pas de ce substrat qui leur permettrait une compréhension plus fine et plus rapide des informations qui leur sont données.

Enfin, les candidats doivent se projeter dans un cadre professionnel afin de donner plus « d'efficacité » et de pragmatisme à leur rapport.

## C. Les résultats de la phase d'admissibilité

### LE CONCOURS EXTERNE

41 candidats se sont présentés à l'épreuve de questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité.

Spécialité	Espaces verts et naturels
Moyenne à l'épreuve (/20)	11,22
Meilleure note (/20)	17
Note la plus basse (/20)	3,38
Nombre de notes <5/20	1
Nombre de notes de 5/20 à 7,99/20	4
Nombre de notes de 8/20 à 9,99/20	7

Nombre de notes de 10/20 à 12,99/20	20
Nombre de notes de 13/20 à 15,99/20	6
Nombre de notes de 16/20 à 17/20	3

Le seuil d'admissibilité est de 10/20. 29 candidats ont été déclarés admissibles **soit un taux de 70,73 % sur les candidats présents.**

### LE CONCOURS INTERNE

51 candidats se sont présentés à l'épreuve de rapport technique à partir d'un dossier portant sur la spécialité.

Spécialité	Espaces verts et naturels
Moyenne à l'épreuve (/20)	8,25
Meilleure note (/20)	17
Note la plus basse (/20)	0
Nombre de notes <5/20	11
Nombre de notes de 5/20 à 7,99/20	9
Nombre de notes de 8/20 à 9,99/20	15
Nombre de notes de 10/20 à 12,99/20	7
Nombre de notes de 13/20 à 15,99/20	7
Nombre de notes de 16/20 à 17/20	2

Le seuil d'admissibilité est de 10/20. 16 candidats ont été déclarés admissibles **soit un taux de 31,37 % sur les candidats présents.**

### LE TROISIÈME CONCOURS

2 candidats se sont présentés à l'épreuve de rapport technique à partir d'un dossier portant sur la spécialité.

Spécialité	Espaces verts et naturels
Moyenne à l'épreuve (/20)	6,63
Meilleure note (/20)	8,75
Note la plus basse (/20)	4,50
Nombre de notes <5/20	1
Nombre de notes de 5/20 à 7,99/20	0
Nombre de notes de 8/20 à 9,99/20	1

Le seuil d'admissibilité est de 10/20. Aucun candidat n'a été déclaré admissible.

## 4. LA PHASE D'ADMISSION

### A. La typologie des candidats admissibles

#### LE CONCOURS EXTERNE

29 candidats admissibles et 27 candidats présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme de 6,9 %.

La moyenne d'âge des candidats présents à l'épreuve orale est de 29 ans.



66,6 % des candidats présents à l'épreuve orale sont des hommes.

### LE CONCOURS INTERNE

16 candidats admissibles et présents à l'épreuve orale.

La moyenne d'âge des candidats présents à l'épreuve orale est de 36 ans.

81,2 % des candidats présents à l'épreuve orale sont des hommes.

#### B. L'épreuve orale d'admission

### LE CONCOURS EXTERNE

Pour **le concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.  
(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

### LE CONCOURS INTERNE

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.  
(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

#### C. Les résultats obtenus à l'épreuve d'admission

Les résultats de l'épreuve d'entretien sont les suivants :

Voies	Meilleure note/20	Note la plus basse /20	Notes <5	Notes >=10/20	Moyenne/20
Externe	19	1	4	11	8,98
Interne	18	5	0	8	9,81

#### D. L'analyse sur les prestations des candidats lors de l'entretien

Quelle que soit la voie d'accès, la majorité des candidats ont essayé de respecter le temps imparti lors de leur présentation, ce qui démontre une certaine préparation pour cette épreuve.

Concernant la phase d'entretien, le jury a noté d'importantes lacunes dans le domaine des connaissances de l'environnement territorial. Même si les candidats au concours interne ont fait preuve d'une plus grande culture territoriale, le niveau de connaissances reste globalement faible en rapport aux attentes pour ce concours.

Par ailleurs, les candidats éprouvent toujours des difficultés à se projeter en qualité d'encadrant lors de mises en situation professionnelles et notamment face à des situations conflictuelles que pourrait potentiellement rencontrer un technicien territorial.

## 5. LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022

La répartition des moyennes est la suivante :

Moyennes	Nombre de candidats	
	Externe	Interne
Moins de 05/20	0	0
De 05/20 à 08,99/20	7	0
De 09/20 à 9,99/20	5	4
De 10/20 à 11,99/20	10	7
De 12/20 à 13,99/20	4	3
De 14/20 à 15,99/20	1	1
De 16/20 à 17,99/20	2	1
De 18/20 à 20/20	0	0

Les seuils d'admission retenus par le jury sont les suivants :

Voies	Seuil d'admission	Nombre de postes avant transfert	Nombre de postes après transfert	Nombre de candidats admis
Externe	10/20	12	17	17
Interne	10/20	19	19	12
Troisième concours	-	7	2	0

## **6. ANALYSE ET CONCLUSION**

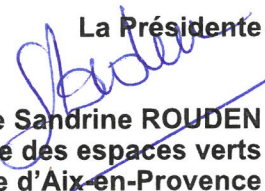
Le concours de technicien territorial, session 2022, témoigne de lacunes chez les candidats touchant à des aspects fondamentaux des fonctions qu'ils s'appêtent à exercer.

Outre les défaillances en matière de structuration du contenu rédactionnel, le jury a noté une déperdition des connaissances par d'apparentes difficultés à exploiter les informations et à s'appropriier les problématiques soulevées dans les documents.

On retrouve ces problèmes lors des entretiens dans la phase d'admission. En effet, les candidats ne semblent pas au fait des réalités territoriales et peu parviennent à se projeter dans d'autres contextes que celui abordé dans le cadre de leur quotidien.

Peu de candidats ont une idée claire de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales. On relève trop rarement un réel intérêt pour l'actualité territoriale.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury et les correcteurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

  
**La Présidente**  
**Madame Sandrine ROUDEN**  
**Directrice des espaces verts**  
**Mairie d'Aix-en-Provence**